



**LES ÉCOLOGISTES**  
Ville de Paris

**Conseil de Paris des 16, 17, 18 et 19 décembre 2025**

## **Amendement relatif aux moyens budgétaires consacrés au service public du périscolaire et à ses agents**

Rattaché à la DFA 68

**Déposé par Fatoumata Koné, Jérôme Gleizes, Alice Timsit et les élu-es du groupe Les Écologistes.**

Considérant, que pour garantir le bon fonctionnement du modèle périscolaire parisien et un encadrement de qualité aux petit-es Parisien-nes, il est nécessaire d'avoir suffisamment de personnel formé et disposant de conditions de travail optimales ;

Considérant que depuis le 10 novembre 2025, à l'appel de l'intersyndicale DASCO SUPAP-FSU, CGT et CFDT, des agent-es d'animation des écoles parisiennes sont en grève, et que cette mobilisation du périscolaire fait suite à plusieurs autres mouvements de grève ayant eu lieu ces dernières années ;

Considérant que les animateur-rices et les REV - Responsables Éducatives et Éducatifs Ville, font état de conditions de travail difficiles et fragilisant l'accueil des enfants sur le temps périscolaire ;

Considérant la charge de travail importante des directeur-rices du périscolaire, responsables des enfants sur le temps périscolaire, chargé-es d'encadrer les équipes d'animation et remplissant de nombreuses missions administratives comme sur le terrain ;

Considérant qu'en réponse à ces attentes, la Ville de Paris a lancé en 2022 un plan de déprécarisation qui a principalement concerné le secteur de l'animation, et que des mesures de revalorisation des agent-es de l'animation à hauteur de 8 millions d'euros ont été mises en place en 2024 ;

Considérant qu'à la rentrée 2025, la Ville de Paris a proposé aux organisations syndicales de signer un nouveau protocole de déprécarisation de l'animation, mais que ce protocole n'a été signé que par une seule organisation syndicale sur les quatre organisations représentatives de la DASCO car bien qu'il comporte plusieurs avancées pour les conditions de travail des agent-es, il ne répond que partiellement à leurs besoins ;

Considérant que les agent-es demandent des mesures d'amélioration de la filière de l'animation, notamment la revalorisation des agent-es, la création de nouveaux postes de titulaires, la contractualisation des vacataires, l'augmentation des salaires, la hausse et la

création de primes, ou encore le renforcement de l'accès aux formations, et notamment aux formations diplômantes comme le BPJEPS et le DEJEPS ;

Considérant que l'amélioration des conditions de travail et de l'attractivité de la filière de l'animation permettrait d'attirer plus de candidat-es, et donc de recruter plus d'agent-es, et de garder en poste les agent-es les plus expérimenté-es ;

Considérant qu'au-delà de leurs conditions de travail, les agent-es estiment ne pas être assez nombreuses et nombreux pour assurer un accueil périscolaire de qualité aux enfants ;

Considérant que les agent-es alertent particulièrement sur l'accueil des enfants en situation de handicap, qui ont besoin d'une attention renforcée et d'être encadré-es par des professionnel-les formé-es, comme nous l'a tragiquement rappelé le décès d'un enfant autiste de 11 ans dans un Centre de loisirs à parité (CLAP) du 18<sup>e</sup> arrondissement cet été ;

Considérant l'attachement de la Ville de Paris au service public de l'éducation et à une offre périscolaire de qualité pour les petit-es Parisien-nes ;

**Sur proposition de Fatoumata Koné, Jérôme Gleizes, Alice Timsit et les élu-es du groupe Les Écologistes, le Conseil de Paris, la délibération 2025 DFA 68 - Budget Primitif 2026 est amendée comme suit :**

- 0,4 M€ sont ajoutés en masse salariale sur le budget de fonctionnement de la DASCO afin que la prime complexe des REV de 120 € soit versée sur 12 mois et revalorisée à hauteur de 200 €.
- 0,2 M€ sont ajoutés en masse salariale sur le budget de fonctionnement de la DASCO afin que la prime des REV de 60 € soit versée sur 12 mois et revalorisée à hauteur de 100 €.
- 27,0 M€ sont ajoutés en masse salariale sur le budget de fonctionnement de la DASCO afin de recruter 650 animateurs inclusions
- 5 M€ sont ajoutés en masse salariale sur le budget de fonctionnement de la DASCO afin de garantir que 100 % des demandes de formations diplômantes des agents de la DASCO soient satisfaites.

Ces crédits sont gagés sur les dépenses non ventilées chapitre 930 pour 32,6 M€